

États financiers intermédiaires

# **FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN**

30 juin 2024 (non audité)

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») ont été préparés par Algonquin Capital Corporation (le « fiduciaire » et le « gestionnaire ») en sa qualité de fiduciaire du Fonds. Le fiduciaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers intermédiaires non audités.

Le fiduciaire a recours à des procédés appropriés pour s'assurer que des informations financières pertinentes et fiables sont présentées. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS et comprennent certains montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements formulés par le fiduciaire. Les principales méthodes comptables que le fiduciaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 des états financiers intermédiaires non audités.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke extending to the right.

**Approuvé au nom du fiduciaire et gestionnaire**

8 août 2024

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## États de la situation financière

Au 30 juin 2024 (non audité) et au 31 décembre 2023

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements détenus (coût : 885 841 433 \$ – 2023 : 843 245 265 \$) (note 8)	\$ 893,503,742	\$ 849,138,188
Profit latent sur les contrats de change à terme (note 8)	98,607	907,064
Profit latent sur les contrats à terme standardisés (note 8)	1,413,273	1,803,521
Souscriptions à recevoir (note 10)	1,439,758	203,104
Montant à recevoir du courtier (note 3)	4,401,113	6,859,219
Montant à recevoir pour les placements vendus	2,682,542	–
Intérêts et dividendes à recevoir	7,920,420	6,381,325
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	84,343	84,343
	<u>911,543,798</u>	<u>865,376,764</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Placements vendus à découvert (produit : 528 925 381 \$ – 2023 : 429 875 215 \$) (note 8)	533,620,378	437,223,997
Montant à payer au courtier (note 3)	39,498,775	124,129,688
Montant à payer pour les placements achetés	13,068,944	–
Créditeurs et charges à payer	73,636	90,480
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	3,558,709	1,992,889
Frais de gestion à payer (note 5)	177,048	176,380
Rachats à payer (note 11)	371,617	137,831
Distributions à payer	794,937	1,736,724
	<u>591,164,044</u>	<u>565,487,989</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>\$ 320,379,754</u>	<u>\$ 299,888,775</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série A	\$ 15,236,711	\$ 15,680,859
Série F	285,254,558	222,115,002
Série FF	19,393,861	20,284,182
Série I	494,624	41,808,732
	<u>\$ 320,379,754</u>	<u>\$ 299,888,775</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)</b>		
Série A	157,445	163,605
Série F	2,840,187	2,234,612
Série FF	194,780	205,963
Série I	5,107	436,688
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Série A	\$ 96.77	\$ 95.85
Série F	100.44	99.40
Série FF	99.57	98.48
Série I	96.85	95.74

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,  
Algonquin Capital Corporation :



# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	\$ 16,431,128	\$ 9,220,250
Revenu de dividendes	317,917	74,814
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	1,123,783	86,164
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(182,684)	109,563
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats à terme standardisés	(2,835,332)	198,705
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats de change à terme	(808,458)	126,129
Variation nette de la plus-value latente des placements	4,426,170	1,361,426
Variation nette de la perte latente sur les contrats à terme standardisés	(390,249)	(975,166)
Autres produits	–	17,950
	<u>18,082,275</u>	<u>10,219,835</u>
<b>Charges</b>		
Intérêts et frais d'emprunt	7,481,912	3,022,277
Frais de gestion (note 5)	1,506,119	847,091
Frais d'exploitation	199,812	145,772
Frais d'audit et de comptabilité	27,589	21,787
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	15,283	5,997
Honoraires du comité d'examen indépendant	320	9,131
Honoraires juridiques	–	7,119
	<u>9,231,035</u>	<u>4,059,174</u>
Charges remboursées par le gestionnaire (note 5)	–	(29,338)
	<u>9,231,035</u>	<u>4,029,836</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>\$ 8,851,240</u>	<u>\$ 6,189,999</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série A	\$ 421,006	\$ 113,438
Série F	7,811,965	4,222,933
Série FF	634,628	920,817
Série I	(16,359)	932,811
	<u>\$ 8,851,240</u>	<u>\$ 6,189,999</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)</b>		
Série A	\$ 2.78	\$ 2.06
Série F	3.03	2.91
Série FF	3.17	3.76
Série I	(0.14)	2.73

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2024</b>								
Série A	15,680,859 \$	5,832,250 \$	(737,018) \$	(5,874,764) \$	(242,577) \$	156,955 \$	421,006	15,236,711 \$
Série F	222,115,002	91,228,224	(40,402,376)	5,874,764	(5,300,172)	3,927,151	7,811,965	285,254,558
Série FF	20,284,182	–	(1,413,088)	–	(417,484)	305,623	634,628	19,393,861
Série I	41,808,732	–	(41,297,748)	–	(11,392)	11,391	(16,359)	494,624
	<u>299,888,775 \$</u>	<u>97,060,474 \$</u>	<u>(83,850,230) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(5,971,625) \$</u>	<u>4,401,120 \$</u>	<u>8,851,240</u>	<u>320,379,754 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2023</b>								
Série A	3,261,036 \$	4,374,943 \$	(234,831) \$	(34,667) \$	(126,171) \$	76,972 \$	113,438	7,430,720 \$
Série F	112,089,527	59,973,768	(13,360,861)	34,667	(3,403,001)	2,637,902	4,222,933	162,194,935
Série FF	24,369,816	–	(3,776,188)	–	(540,571)	409,805	920,817	21,383,679
Série I	3,489,404	38,025,684	(3,211,461)	–	(963,467)	963,467	932,811	39,236,438
	<u>143,209,783 \$</u>	<u>102,374,395 \$</u>	<u>(20,583,341) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(5,033,210) \$</u>	<u>4,088,146 \$</u>	<u>6,189,999</u>	<u>230,245,772 \$</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8,851,240 \$	6,189,999 \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(1,123,783)	(86,164)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les contrats de change à terme	182,684	(109,563)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les contrats à terme standardisés	2,835,332	(198,705)
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats de change à terme	808,458	(126,129)
Variation nette de la plus-value latente des placements	(4,426,170)	(1,361,426)
Variation nette de la perte latente sur les contrats à terme standardisés	390,249	975,166
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation du montant à recevoir d'un fonds lié	-	(9,677)
Augmentation du montant à recevoir pour les placements vendus	(2,682,542)	-
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(1,539,095)	(1,242,708)
Augmentation du remboursement des charges à recevoir	-	(29,338)
Diminution des charges payées d'avance	-	18,775
Augmentation du montant à payer pour les placements achetés	13,068,944	16,615,790
(Diminution) augmentation des créiteurs et charges à payer	(16,844)	16,262
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1,565,820	440,365
Augmentation des frais de gestion à payer	668	16,090
Produit de la vente de placements	1,266,656,932	724,161,576
Achats de placements	(1,212,214,379)	(834,877,570)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>72,357,514</u>	<u>(89,607,257)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	95,823,820	102,422,559
Montant payé au rachat de parts rachetables	(83,616,444)	(20,689,916)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(2,512,292)	(1,407,234)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>9,695,084</u>	<u>80,325,409</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	82,052,598	(9,281,848)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	120,209	(72,892)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(117,270,469)	2,711,778
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<u>(35,097,662) \$</u>	<u>(6,642,962) \$</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :</b>		
Montant à recevoir du courtier	4,401,113 \$	5,245,631 \$
Montant à payer au courtier	(39,498,775)	(11,888,593)
	<u>(35,097,662) \$</u>	<u>(6,642,962) \$</u>
<b>Informations supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	4,971,102 \$	2,050,617 \$
Intérêts reçus	14,885,858	7,985,124
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	324,092	67,231

\* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions canadiennes</b>			
75,000	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	987,666 \$	1,011,000 \$	0.32
	<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>			
2,000,000	AIMCo Realty Investors LP, 4,64 %, 15 févr. 2030	1,999,940	2,009,859	0.63
2,000,000	AIMCo Realty Investors LP, 4,97 %, 23 mai 2034	2,000,000	2,008,719	0.63
500,000	Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18 janv. 2082	500,000	452,939	0.14
4,500,000	Alimentation Couche-Tard Inc., 4,603 %, 25 janv. 2029	4,500,000	4,507,469	1.41
2,000,000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,726 %, 12 févr. 2026	1,882,286	1,865,540	0.58
1,000,000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	1,034,450	921,210	0.29
500,000	Allied Properties Real Estate Investment Trust 3,394 %, 15 août 2029	534,015	431,085	0.13
5,500,000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 %, 21 avr. 2025	5,421,887	5,406,940	1.69
1,000,000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1,000,000	956,720	0.30
2,250,000	AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 6 avr. 2026	2,161,123	2,185,133	0.68
2,000,000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2,043,900	1,956,020	0.61
5,000,000	AltaGas Ltd., 4,12 %, 7 avr. 2026	4,827,300	4,935,900	1.54
1,500,000	AltaGas Ltd., 4,638 % 15 mai 26	1,500,000	1,494,600	0.47
500,000	AltaGas Ltd., 5,25 %, 11 janv. 2082	500,000	443,245	0.14
300,000	AltaGas Ltd., 7,35 % 17 août 2082	300,000	305,529	0.10
500,000	AltaGas Ltd., 8,90 %, 10 nov. 2083	500,000	537,765	0.17
7,677,000	ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10 mars 2026	7,278,640	7,380,668	2.30
3,000,000	AT&T Inc., 4 %, 25 nov. 2025	2,893,890	2,960,640	0.92
5,000,000	Banque de Montréal, 1,928 %, 22 juill. 2031	4,453,850	4,714,800	1.47
8,000,000	Banque de Montréal, 2,077 %, 17 juin 2030	7,556,300	7,779,360	2.43
1,000,000	Banque de Montréal, 4,30 %, 26 nov. 2080	941,250	971,330	0.30
5,000,000	Banque de Montréal, 4,309 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	4,841,400	4,968,750	1.55
1,500,000	Banque de Montréal, 4,537 %, 18 déc. 2028	1,500,000	1,496,340	0.47
6,000,000	Banque de Montréal, 4,976 %, 3 juill. 2034	6,000,000	5,980,380	1.87
2,000,000	Banque de Montréal, 5,039 %, 29 mai 2028	2,000,000	2,033,240	0.63
7,000,000	Banque de Montréal, 6,034 %, 7 sept. 2033	7,118,535	7,281,820	2.27
750,000	Banque de Montréal, 7,057 %	750,000	760,148	0.24
3,000,000	Bell Canada inc., 2,50 %, 14 mai 2030	2,539,470	2,663,790	0.83
5,100,000	Bell Canada inc., 2,90 % 10 sept. 2029	4,554,849	4,686,543	1.46
2,000,000	Bell Canada Inc., 3,60 %, 29 sept. 2027	1,923,800	1,941,460	0.61
3,000,000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 24 août 2034	2,989,380	3,008,850	0.94
4,000,000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,25 %, 15 mars 2029	4,053,449	4,092,480	1.28
2,500,000	BMW Canada Inc., 4,66 %, 5 avr. 2028	2,499,450	2,516,075	0.79
8,973,000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	8,971,115	9,021,723	2.82
5,000,000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 juin 2031	4,993,590	4,992,600	1.56
1,000,000	Cameco Corp., 4,94 %, 24 mai 2031	999,880	1,007,010	0.31
3,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	2,785,470	2,908,530	0.91
9,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 7 janv. 2027	8,396,880	8,511,480	2.66
500,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4 %, 28 janv. 2082	500,000	440,890	0.14
4,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,90 %, 2 avr. 2027	3,997,520	4,007,680	1.25
5,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,90 %, 12 juin 2034	4,992,550	4,986,400	1.56
3,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29 juin 2027	3,047,520	3,032,790	0.95

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>			
7,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,30 %, 16 janv. 2034	7,003,560 \$	7,090,020 \$	2.21
4,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	3,917,080	4,049,840	1.26
3,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,50 %, 14 janv. 2028	3,003,540	3,088,080	0.96
1,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 6,987 %, 28 juill. 2084	1,000,000	999,670	0.31
1,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28 juill. 2082	998,130	1,010,840	0.32
1,700,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,337 %	1,700,000	1,732,113	0.54
1,000,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1,000,000	1,017,270	0.32
1,500,000	La Société Canadian Tire Ltée, 6,043058 %, 14 sept. 2026	1,500,000	1,500,810	0.47
2,500,000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20 déc. 2025	2,500,000	2,516,300	0.79
400,000	Banque canadienne de l'Ouest, 6 %, 30 avr. 2081	400,000	396,912	0.12
2,000,000	Capital Power Corp., 3,147 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2032	1,641,460	1,706,980	0.53
1,500,000	Capital Power Corp., 4,284 %, 18 sept. 2024	1,621,365	1,496,445	0.47
4,700,000	Capital Power Corp., 5,378 %, 25 janv. 2027	4,720,857	4,756,541	1.48
750,000	Capital Power Corp., 5,816 %, 15 sept. 2028	750,000	774,023	0.24
3,000,000	Capital Power Corp., 8,125 %, 5 juin 2054	3,000,000	3,065,130	0.96
800,000	Central 1 Credit Union, 4,648 %, 7 févr. 2028	800,000	791,360	0.25
3,250,000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28 avril 2025	3,468,474	3,218,995	1.00
3,000,000	Chartwell, résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	2,997,720	3,034,050	0.95
3,000,000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,03 %, 28 févr. 2031	2,999,880	3,019,380	0.94
2,000,000	Citigroup Inc., 5,07 %, 29 avr. 2028	2,000,000	2,022,860	0.63
7,000,000	CNH Industriel Capital Canada Ltée., 4,80 %, 25 mars 2027	6,998,940	7,021,630	2.19
2,000,000	Coastal Gaslink Pipeline LP, 4,673 %, 30 juin 2027	1,999,940	2,015,180	0.63
1,000,000	Coastal Gaslink Pipeline LP, 4,691 %, 30 sept. 2029	999,970	1,009,380	0.32
1,000,000	Coastal Gaslink Pipeline LP, 4,907 %, 30 juin 2031	999,970	1,013,300	0.32
1,000,000	Coastal Gaslink Pipeline LP, 5,187%, 30 sept. 2034	1,000,000	1,019,260	0.32
500,000	Coastal Gaslink Pipeline LP, 5,395 %, 30 sept. 2036	500,000	515,715	0.16
3,000,000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	2,544,996	2,626,380	0.82
2,000,000	Cogeco Communications Inc., 6,125 %, 27 févr. 2029	2,000,000	2,017,440	0.63
2,000,000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	2,000,000	1,749,240	0.55
1,000,000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1,001,885	898,010	0.28
2,295,000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2,412,434	2,240,448	0.70
258,000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,80 %, 31 janv. 2025	285,271	257,520	0.08
6,300,000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,139 %, 29 mars 2030	6,316,042	6,320,853	1.97
2,000,000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,244 %, 28 sept. 2029	2,001,405	2,021,640	0.63
3,000,000	Daimler Truck Finance Canada Inc., 4,46 %, 27 sept. 2027	2,989,430	2,985,810	0.93
4,000,000	Dream Summit Industrial LP, 1,82 %, 1 <sup>er</sup> avril 2026	3,715,865	3,795,000	1.18
1,500,000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1,383,765	1,450,560	0.45
2,690,000	Enbridge Inc., 2,44 %, 2 juin 2025	2,603,861	2,630,228	0.82
2,000,000	Enbridge Inc. 2,99 %, 3 oct. 2029	1,805,640	1,848,420	0.58
700,000	Enbridge inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	567,364	604,177	0.19
1,000,000	Enbridge Inc., 4,10 %, 21 sept. 2051	986,150	807,600	0.25
1,000,000	Enbridge Inc. 4,90 %, 26 mai 2028	999,870	1,011,260	0.32
3,300,000	Enbridge Inc. 5,36 %, 26 mai 2033	3,348,733	3,388,143	1.06
982,000	Pipelines Enbridge Inc. 3 %, 10 août 2026	933,479	951,391	0.30
1,050,000	Banque Équitable, 1,939 %, 10 mars 2025	1,050,000	1,027,593	0.32
500,000	Exchange Income Corp., 5,25 %, 31 juill. 2028	500,000	493,645	0.15
100,175,000		98,967,076	99,007,442	30.90

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
3,000,000	Federated Co-Operatives Ltd., 3,917 %, 17 juin 2025	2,904,270 \$	2,962,650 \$	0.92
5,000,000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26 mai 2030	4,724,300	4,902,750	1.53
1,000,000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	990,667	1,003,560	0.31
4,000,000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2025	3,979,400	4,015,920	1.25
8,000,000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,279 %, 15 mai 2034	8,000,000	8,091,440	2.53
8,000,000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17 nov. 2028	8,047,524	8,272,480	2.58
4,900,000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16 août 2028	5,077,723	5,066,698	1.58
2,400,000	First Capital Real Estate Investment Trust, 5,455 %, 12 juin 2032	2,400,000	2,402,256	0.75
5,600,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16 sept. 2026	5,326,700	5,360,600	1.67
2,500,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,242 %, 23 mai 2028	2,500,000	2,511,600	0.78
2,000,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,441 %, 9 févr. 2029	1,999,860	2,022,200	0.63
2,500,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,582 %, 23 mai 2031	2,500,000	2,517,525	0.79
2,650,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,668 %, 23 févr. 2030	2,650,000	2,702,550	0.84
1,000,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10 nov. 2026	1,000,000	1,026,400	0.32
500,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,382 %, 10 nov. 2028	500,000	524,045	0.16
5,000,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15 sept. 2025	5,087,100	5,094,200	1.59
2,800,000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 7 %, 10 févr. 2026	2,878,764	2,876,692	0.90
8,000,000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,10 %, 14 juill. 2028	7,991,660	8,067,520	2.52
3,025,000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	2,941,834	2,950,494	0.92
1,500,000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1,361,985	1,421,970	0.44
3,500,000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	3,226,238	3,317,755	1.04
400,000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400,000	368,772	0.12
1,650,000	Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12 juill. 2033	1,649,373	1,721,660	0.54
4,250,000	Gibson Energy Inc., 5,80 %, 12 juill. 2026	4,248,258	4,250,850	1.33
2,500,000	Fonds de placement immobilier H&R, 5,457 %, 28 févr. 2029	2,500,000	2,520,425	0.79
1,700,000	Honda Canada Finance Inc., 4,899 %, 21 févr. 2029	1,700,000	1,722,474	0.54
3,000,000	Honda Canada Finance Inc., 4,90 %, 4 juin 2029	3,000,000	3,039,330	0.95
2,500,000	Honda Canada Finance Inc., 5,73 %, 28 sept. 2028	2,500,000	2,611,025	0.81
2,000,000	Honda Canada Finance Inc., 5,872786 %, 4 juin 2027	2,000,000	2,004,860	0.63
6,000,000	Honda Canada Finance Inc., 5,942329 %, 29 juin 2026	6,000,000	6,031,260	1.88
1,000,000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,813 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2027	1,000,000	1,001,990	0.31
500,000	Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 8 mars 2028	500,000	514,230	0.16
2,000,000	iA Financial Corp Inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2,004,229	2,057,100	0.64
1,700,000	Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25 nov. 2031	1,700,000	1,537,089	0.48
2,000,000	Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	2,028,548	1,956,360	0.61
1,500,000	Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 9 févr. 2034	1,499,415	1,569,345	0.49
554,000	Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19 nov. 2079	575,086	539,430	0.17
6,000,000	John Deere Financial Inc., 4,63 %, 4 avr. 2029	5,996,240	6,047,100	1.89
250,000	Keyera Corp., 5,95 %, 10 mars 2081	250,000	236,490	0.07
4,000,000	Magna International Inc., 4,80 %, 30 mai 2029	3,999,640	4,027,680	1.26
5,000,000	Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14 sept. 2026	4,709,000	4,703,750	1.47
5,000,000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	4,631,125	4,805,450	1.50
6,000,000	Banque Manuvie du Canada, 4,546 %, 8 mars 2029	6,000,000	6,008,700	1.88
3,500,000	Société Financière Manuvie, 5,054 %, 23 févr. 2034	3,500,000	3,530,520	1.10
1,000,000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1,000,000	1,011,180	0.32
5,000,000	McDonald's Corp., 4,857 %, 21 mai 2031	5,020,200	5,065,250	1.58

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
1,000,000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 5,14 %, 29 juin 2026	999,890 \$	1,009,690 \$	0.32
4,000,000	Metropolitan Life Global Funding I, 6,120951 %, 15 juin 2026	4,000,000	4,029,840	1.26
2,500,000	Mondelez International Inc., 3,25 %, 7 mars 2025	2,417,675	2,471,700	0.77
4,000,000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	3,809,569	3,796,000	1.18
3,750,000	Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 févr. 2025	3,628,854	3,698,438	1.15
7,700,000	Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2029	7,768,946	7,830,669	2.44
5,000,000	Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14 juin 2028	4,990,764	5,116,400	1.60
1,000,000	Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 3 nov. 2025	1,000,000	1,006,120	0.31
4,000,000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	3,945,965	4,057,800	1.27
4,000,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2%, 1 <sup>er</sup> déc. 2026	3,605,260	3,776,000	1.18
4,000,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2,80 %, 1 <sup>er</sup> juin 2031	3,408,560	3,566,440	1.11
5,000,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,15 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	4,666,600	4,788,000	1.49
3,000,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	2,949,270	2,980,620	0.93
2,000,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,35 %, 10 janv. 2039	1,830,600	1,863,780	0.58
4,000,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,85 %, 1 <sup>er</sup> juin 2034	3,997,240	4,003,720	1.25
1,500,000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 5,08 %, 1 <sup>er</sup> juin 2054	1,498,650	1,511,175	0.47
246,000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316,110	258,330	0.08
6,420,000	Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 3 févr. 2025	6,299,130	6,365,237	1.99
500,000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11 août 2026	476,089	490,670	0.15
3,100,000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 %, 15 juin 2027	3,004,971	3,066,365	0.96
4,000,000	Pembina Pipeline Corp., 5,22 %, 28 juin 2033	3,998,280	4,003,560	1.25
900,000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,267 %, 30 mars 2025	900,000	894,294	0.28
500,000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,727 %, 30 mars 2027	467,926	494,740	0.15
1,000,000	Fonds de placement immobilier Primaris, 6,374 %, 30 juin 2029	999,880	1,047,070	0.33
7,000,000	Reliance LP, 2,67 %, 1 <sup>er</sup> août 2028	6,372,026	6,416,690	2.00
2,500,000	Reliance LP, 2,68 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2027	2,280,383	2,332,250	0.73
8,000,000	Reliance LP, 5,25 %, 15 mai 2031	8,009,200	8,067,680	2.52
700,000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,47 %, 1 <sup>er</sup> mars 2030	699,972	706,510	0.22
1,000,000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,47 %, 1 <sup>er</sup> mars 2030	1,004,741	1,009,150	0.31
4,000,000	Rogers Communications Inc., 2,90 %, 9 déc. 2030	3,643,773	3,577,680	1.12
4,000,000	Rogers Communications Inc., 3,30 %, 10 déc. 2029	3,670,840	3,723,560	1.16
9,100,000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	8,668,327	8,861,671	2.77
2,000,000	Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15 avr. 2029	1,838,540	1,918,180	0.60
3,000,000	Rogers Communications Inc., 3,80 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	3,242,328	2,934,480	0.92
2,000,000	Rogers Communications Inc., 4,40 %, 2 nov. 2028	1,953,680	1,977,460	0.62
6,700,000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	6,547,125	6,494,042	2.03
3,000,000	Rogers Communications Inc., 5,65 %, 21 sept. 2026	2,995,590	3,056,100	0.95
4,000,000	Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21 sept. 2028	3,994,840	4,150,760	1.30

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
5,000,000	Rogers Communications Inc., 5,90 %, 21 sept. 2033	5,210,950 \$	5,284,600 \$	1.65
1,300,000	Rogers Communications Inc., 6,75 %, 9 nov. 2039	1,461,811	1,458,691	0.46
4,000,000	Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30 juin 2030	3,714,880	3,886,520	1.21
6,500,000	Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025	6,281,044	6,386,445	1.99
5,000,000	Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26 juill. 2027	4,883,650	5,019,250	1.57
7,000,000	Banque Royale du Canada, 5,096 %, 3 avr. 2034	7,000,000	7,042,910	2.20
4,000,000	Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 nov. 2026	4,036,240	4,056,240	1.27
1,300,000	Banque Royale du Canada, 7,408 %	1,300,000	1,340,755	0.42
2,000,000	Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27 oct. 2025	1,995,000	2,005,100	0.63
3,000,000	Saputo Inc., 1,415 %, 19 juin 2026	2,695,620	2,821,650	0.88
5,000,000	Saputo Inc., 2,242 %, 16 juin 2027	4,491,035	4,687,150	1.46
1,615,000	Saputo Inc., 3,603 %, 14 août 2025	1,603,911	1,591,792	0.50
2,500,000	Saputo Inc., 5,25 %, 29 nov. 2029	2,565,480	2,568,375	0.80
5,375,000	Saputo Inc., 5,492 %, 20 nov. 2030	5,519,708	5,572,155	1.74
1,000,000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1,003,290	937,640	0.29
840,000	Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 4 nov. 2024	858,999	833,011	0.26
2,724,000	Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27 févr. 2026	2,815,101	2,640,618	0.82
327,000	Smart Real Estate Investment Trust, 3,444 %, 28 août 2026	346,090	316,693	0.10
4,000,000	Smart Real Estate Investment Trust, 3,556 %, 6 févr. 2025	4,263,120	3,963,080	1.24
1,400,000	Smart Real Estate Investment Trust, 1,74 %, 16 déc. 2025	1,400,000	1,335,348	0.42
1,500,000	Stantec Inc., 5,393 %, 27 juin 2030	1,500,000	1,531,455	0.48
4,000,000	Financière Sun Life inc., 5,12 %, 15 mai 2036	4,000,000	4,041,200	1.26
4,200,000	Suncor Énergie inc., 5,60 %, 17 nov. 2025	4,194,372	4,237,170	1.32
243,000	TELUS Communications Inc., 8,80 %, 22 sept. 2025	321,572	252,460	0.08
3,000,000	TELUS Corp., 2,75 %, 8 juill. 2026	2,816,430	2,892,090	0.90
1,000,000	TELUS Corp., 3,15 %, 19 févr. 2030	898,467	922,770	0.29
1,000,000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	945,075	942,290	0.29
2,000,000	TELUS Corp., 4,80 %, 15 déc. 2028	1,997,900	2,012,800	0.63
4,300,000	TELUS Corp., 4,95 %, 18 févr. 2031	4,312,641	4,324,467	1.35
1,000,000	TELUS Corp., 5,10 %, 15 févr. 2034	996,440	999,440	0.31
3,000,000	TELUS Corp., 5,25 %, 15 nov. 2032	2,922,000	3,048,180	0.95
3,400,000	TELUS Corp., 5,60 %, 9 sept. 2030	3,421,386	3,542,120	1.11
3,000,000	TELUS Corp., 5,75 %, 8 sept. 2033	3,005,520	3,145,860	0.98
4,000,000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	3,761,320	3,899,080	1.22
5,000,000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2029	4,998,450	5,015,100	1.57
10,000,000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,95 %, 1 <sup>er</sup> août 2034	9,981,200	9,967,200	3.11
5,000,000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29 déc. 2025	5,040,500	5,052,100	1.58
800,000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	800,000	805,848	0.25
6,000,000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 4,55 %, 9 févr. 2030	5,827,100	5,945,940	1.86
1,300,000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 14 nov. 2028	1,298,921	1,324,505	0.41
1,000,000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17 avr. 2081	1,005,385	841,570	0.26
4,000,000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	4,000,000	4,045,080	1.26
10,000,000	The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30 nov. 2027	9,281,100	9,531,700	2.98
1,495,000	La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22 avril 2030	1,421,102	1,470,751	0.46
1,000,000	La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31 oct. 2081	782,500	834,250	0.26
5,000,000	La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	4,917,195	4,954,500	1.55

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
2,000,000	La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 8 janv. 2029	2,000,000 \$	2,008,620 \$	0.63
9,000,000	La Banque Toronto-Dominion, 5,177 %, 9 avr. 2034	9,000,000	9,074,520	2.83
2,500,000	La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10 juill. 2026	2,500,000	2,536,075	0.79
3,000,000	La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 8 sept. 2028	3,103,170	3,104,970	0.97
1,700,000	Groupe TMX Ltée., 4,836 %, 18 févr. 2032	1,700,000	1,718,309	0.54
1,000,000	Groupe TMX Ltée., 4,97 %, 16 févr. 2034	1,000,000	1,018,660	0.32
4,000,000	Toyota Credit Canada Inc., 4,42 %, 28 juin 2027	3,999,320	3,991,800	1.25
3,000,000	Toyota Credit Canada Inc., 4,44 %, 27 juin 2029	3,000,000	2,983,920	0.93
1,800,000	Toyota Credit Canada Inc., 4,52 %, 19 mars 2027	1,799,748	1,801,908	0.56
600,000	Toyota Credit Canada Inc., 5,29 %, 13 juill. 2026	599,850	608,202	0.19
500,000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570,000	532,670	0.17
2,000,000	TransCanada PipeLines Ltd., 2,97 %, 9 juin 2031	1,736,200	1,816,380	0.57
4,000,000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17 juill. 2025	3,857,400	3,938,640	1.23
3,500,000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,39 %, 15 mars 2028	3,348,695	3,369,240	1.05
500,000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15 oct. 2049	547,560	428,910	0.13
2,000,000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 12 mai 2026	1,957,320	1,989,620	0.62
3,000,000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15 juill. 2030	2,998,800	3,094,200	0.97
5,000,000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,419 %, 10 mars 2026	4,992,150	5,000,200	1.56
5,000,000	TransCanada PipeLines Ltd., 6,45784 %, 10 mars 2026	5,006,660	5,003,950	1.56
5,000,000	TransCanada Trust, 4,65 %, 18 mai 2077	4,604,220	4,795,000	1.50
4,000,000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	4,031,450	3,784,600	1.18
2,000,000	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	1,919,990	1,966,160	0.61
2,700,000	Ventas Canada Finance Ltd., 5,10 %, 5 mars 2029	2,697,759	2,721,411	0.85
5,000,000	Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16 mai 2030	4,216,140	4,454,750	1.39
500,000	Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15 janv. 2031	502,813	449,675	0.14
2,000,000	Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15 juin 2028	1,860,000	1,919,360	0.60
6,000,000	Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15 janv. 2030	5,849,190	5,889,060	1.84
9,000,000	Vidéotron Ltée, 4,65 %, 15 juill. 2029	9,000,006	8,925,300	2.79
2,800,000	Vidéotron Ltée, 5 %, 15 juill. 2034	2,790,900	2,747,052	0.86
1,000,000	Vidéotron Ltée, 5,625 %, 15 juin 2025	1,120,000	1,003,010	0.31
1,500,000	VW Credit Canada Inc., 5,75 %, 21 sept. 2026	1,499,670	1,530,735	0.48
5,000,000	Waste Connections Inc., 4,50 %, 14 juin 2029	4,996,650	4,994,050	1.56
10,000,000	Wells Fargo & Co., 2,568 %, 1 <sup>er</sup> mai 2026	9,543,350	9,800,400	3.06
5,000,000	Wells Fargo & Co., 3,874 %, 21 mai 2025	4,847,750	4,945,900	1.54
2,500,000	Wells Fargo et Co., 5,083 %, 26 avr. 2028	2,500,000	2,527,525	0.79
5,000,000	Westcoast Energy Inc., 3,43 %, 12 sept. 2024	4,870,850	4,983,100	1.56
		<u>771,111,614</u>	<u>777,704,219</u>	<u>242.81</u>
<b>Titres du marché monétaire canadien</b>				
4,000,000	Enbridge Inc PC, 2 juil. 2024	3,980,720	3,998,832	1.25
10,000,000	Enbridge Inc PC, 3 juill. 2024	9,954,800	9,995,626	3.12
10,000,000	Enbridge Inc PC, 10 juill. 2024	9,962,400	9,986,074	3.12
10,000,000	Enbridge Inc PC, 11 juill. 2024	9,965,300	9,984,732	3.12

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres du marché monétaire canadien (suite)</b>				
5,000,000	Enbridge Inc. PC, 12 juill. 2024	4,982,650 \$	4,991,672 \$	1.56
2,000,000	ENMAX Corp PC, 2 juill. 2024	1,991,120	1,999,388	0.62
2,000,000	ENMAX Corp PC, 4 juill. 2024	1,991,080	1,998,811	0.62
5,000,000	ENMAX Corp PC, 8 juill. 2024	4,976,300	4,994,075	1.56
3,000,000	ENMAX Corp PC, 9 juill. 2024	2,986,680	2,996,004	0.94
4,000,000	ENMAX Corp PC, 19 juill. 2024	3,982,920	3,988,810	1.25
4,000,000	ENMAX Corp PC, 24 juill. 2024	3,982,920	3,985,865	1.24
7,000,000	ENMAX Corp PC, 26 juill. 2024	6,968,990	6,973,125	2.18
4,000,000	ENMAX Corp PC, 31 juill. 2024	3,979,840	3,981,619	1.24
7,000,000	Nova Scotia Power Inc PC, 19 juill. 2024	6,972,070	6,981,701	2.18
		<u>76,677,790</u>	<u>76,856,334</u>	<u>24.00</u>
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>				
12,500	Banque de Montréal, actions privilégiées à 3,90 %	306,625	311,000	0.10
15,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 3,75 %	251,726	362,250	0.11
36,000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 3,90 %	792,706	897,840	0.28
100,000	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 5,903 %	2,491,858	2,499,000	0.78
229,500	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 6,21 %	5,765,409	5,737,500	1.79
10,000	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,376 %	156,200	190,000	0.06
8,500	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,40 %	117,283	147,730	0.05
12,500	Société Financière Manuvie, actions privilégiées à 3,90 %	209,343	270,750	0.08
17,500	Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées à 4,573 %	305,781	377,825	0.12
10,000	Power Financial Corp., actions privilégiées à 4,50 %	250,000	177,500	0.06
22,700	TC Énergie Corporation, actions privilégiées à 3,762 %	345,721	414,729	0.13
12,500	TC Énergie Corporation, actions privilégiées à 5,985 %	195,098	243,125	0.08
15,000	La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées à 3,80 %	250,032	377,400	0.12
60,000	La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées à 5,10 %	1,497,600	1,515,000	0.47
		<u>12,935,382</u>	<u>13,521,649</u>	<u>4.23</u>
<b>Titres à revenu fixe américains</b>				
1,500,000	Element Fleet Management Corp., 6,271 %, 26 juin 2026	1,977,225	2,076,401	0.65
700,000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880,518	830,092	0.26
5,000,000	JPMorgan Chase & Co., 0,768 %, 9 août 2025	6,463,210	6,806,769	2.12
3,000,000	JPMorgan Chase & Co., 1,578 %, 22 avr. 2027	3,724,436	3,834,967	1.20
3,000,000	Morgan Stanley, 5,449 %, 20 juill. 2029	4,094,892	4,132,147	1.29
1,000,000	Morgan Stanley Bank NA, 4,952 %, 14 janv. 2028	1,347,300	1,359,095	0.42
500,000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685,248	638,785	0.20
1,000,000	Oracle Corp., 1,65 %, 25 mars 2026	1,241,243	1,283,332	0.40
1,000,000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 <sup>er</sup> août 2029	1,245,650	1,246,717	0.39
2,000,000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2,469,259	2,202,235	0.69
		<u>24,128,981</u>	<u>24,410,540</u>	<u>7.62</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	<b>885,841,433</b>	<b>893,503,742</b>	<b>278.98</b>

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>				
(2,236,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2026	(2,053,745) \$	(2,102,936) \$	(0.66)
(9,775,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2030	(8,049,147)	(8,136,026)	(2.54)
(30,649,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2025	(28,595,246)	(29,374,001)	(9.17)
(50,030,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	(45,973,251)	(46,495,881)	(14.51)
(56,859,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2026	(52,632,843)	(53,561,178)	(16.72)
(12,460,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2030	(10,921,456)	(11,014,640)	(3.44)
(5,003,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2025	(4,779,533)	(4,900,038)	(1.53)
(18,639,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	(17,333,167)	(17,503,885)	(5.46)
(17,820,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2025	(17,014,037)	(17,433,306)	(5.44)
(1,725,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2031	(1,490,918)	(1,503,096)	(0.47)
(5,199,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2026	(4,944,954)	(4,974,039)	(1.55)
(31,670,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2031	(27,601,932)	(27,870,550)	(8.70)
(142,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2053	(97,278)	(98,990)	(0.03)
(272,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2051	(212,968)	(204,427)	(0.06)
(17,976,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> juin 2028	(16,939,174)	(17,010,150)	(5.31)
(2,190,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> juin 2032	(1,962,393)	(1,966,686)	(0.61)
(28,205,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2025	(27,473,433)	(27,681,233)	(8.64)
(25,562,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	(23,999,025)	(24,262,939)	(7.57)
(1,312,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2055	(1,146,688)	(1,154,626)	(0.36)
(10,390,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	(9,699,514)	(9,807,433)	(3.06)
(18,449,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2027	(17,866,510)	(17,979,657)	(5.61)
(12,820,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 <sup>er</sup> juin 2034	(12,313,416)	(12,304,764)	(3.84)
(5,590,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2025	(5,468,697)	(5,507,659)	(1.72)
(600,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2033	(586,058)	(588,654)	(0.18)
(71,735,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2028	(70,654,128)	(70,986,087)	(22.16)
(14,156,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> mars 2028	(14,028,671)	(14,125,423)	(4.41)
(1,000,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2029	(1,000,100)	(1,001,140)	(0.31)
(2,775,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2025	(2,764,945)	(2,762,624)	(0.86)
(87,285,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 <sup>er</sup> mars 2029	(89,058,109)	(89,174,720)	(27.83)
(4,150,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2026	(4,172,243)	(4,175,232)	(1.30)
(6,800,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2025	(6,811,650)	(6,825,636)	(2.13)
(35,000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	(51,272)	(40,928)	(0.01)
		<u>(527,696,501)</u>	<u>(532,528,584)</u>	<u>(166.19)</u>
<b>Titres à revenu fixe américains</b>				
(950,000)	Billet/obligation du Trésor américain, 1,625 %, 15 mai 2031	(1,228,880) \$	(1,091,794) \$	(0.34)

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts /valeur nominale		Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Placements vendus à découvert			
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	(528 925 381) \$	(533 620 378) \$	(166.53)
	Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	(10,490)	—	—
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b>356,905,562</b>	359,883,364 \$	112.45
	Profit latent sur les contrats de change à terme (tableau 1)		98,607	0.03
	Profit latent sur les contrats à terme standardisés (tableau 2)		1,413,273	0.44
	<b>Autres passifs, montant net</b>		(41,015,490)	(12.92)
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>320,379,754 \$</b>	<b>100.00</b>

Tableau 1 — Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Cours de change à terme	Prix du contrat	Juste valeur	Profit latent
31 juillet 2024	USD	CAD	1.367984	(26,723,803) \$	(26,625,196) \$	98,607 \$
						98,607
						<b>98,607 \$</b>

Tableau 2 – Contrats à terme standardisés

Contrats à terme standardisés	Date de règlement	Position	Nombre de contrats	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 2 ans	Septembre 2024	Acheteur	475	103.38 \$	48,886,316 \$	219,184 \$
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 5 ans	Septembre 2024	Acheteur	534	110.88	58,638,326	571,594
Billet du trésor américain à 10 ans (CBT)	Septembre 2024	Acheteur	70	109.98	7,578,592	164,686
Billet du trésor américain à 2 ans (CBT)	Septembre 2024	Acheteur	86	102.11	17,498,317	88,282
Billet du trésor américain à 5 ans (CBT)	Septembre 2024	Acheteur	261	106.58	27,529,393	393,527
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 10 ans	Septembre 2024	Vendeur	100	120.07	(11,983,000)	(24,000)
<b>Total du profit latent sur les contrats à terme standardisés</b>						<b>1,413,273 \$</b>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 40 King Street West, Suite 3402, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI ») agit à titre de courtier principal et de dépositaire (« courtier principal ») du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- a) l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- b) l'article 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

## 1. Mode de présentation :

- a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (collectivement, les « IFRS »). Le fiduciaire a approuvé la publication des présents états financiers intermédiaires le 8 août 2024.

- b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 2. Informations sur les méthodes comptables significatives :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables significatives du Fonds :

a) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents (pertes de change latentes) sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la plus-value latente des placements » dans les états du résultat global.

b) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

#### ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

#### iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

La juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est déterminée selon les cours disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (par exemple, Bloomberg), et la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme cotés à la date du bilan de présentation de l'information financière, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante. Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base de la différence entre le prix du contrat à la date de l'opération et le prix de règlement à la date d'évaluation.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

### c) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

### d) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges à l'état du résultat global.

### e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert) :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (découvert) se composent des dépôts en trésorerie; ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

### f) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier, les placements vendus, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, le montant à payer pour les placements achetés, les créditeurs et charges à payer, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

### g) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de la période.

### h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

#### i) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur la vente de placements compte tenu des écarts de conversion et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

#### j) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des reports de pertes en capital en avant.

Au 31 décembre 2023, le Fonds avait un solde de néant (6 415 049 \$ en 2022) au titre des reports de pertes autres qu'en capital en avant.

#### k) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

#### l) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

#### m) Souscriptions à recevoir et rachats à payer

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de la période, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de la période.

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de la période, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de la période.

### 3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 4. Estimations et jugements comptables critiques :

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### b) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

#### c) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

### 5. Transactions entre parties liées :

#### (a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12<sup>e</sup> de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) 1/12<sup>e</sup> de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateurs, et iii) 1/12<sup>e</sup> de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 5. Transactions entre parties liées (suite) :

#### a) Frais de gestion (suite) :

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, et par la suite à partir du capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 1 506 119 \$ (847 091 \$ en 2023). Au 30 juin 2024, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 177 048 \$ (176 380 \$ au 31 décembre 2023).

#### b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, les dépenses remboursées par le gestionnaire se sont élevées à néant (29 338 \$ en 2023). Au 30 juin 2024, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à 84 343 \$ (84 343 \$ au 31 décembre 2023).

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 5. Transactions entre parties liées (suite) :

#### c) Parts détenues par des parties liées :

Au 30 juin 2024, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 4 424 parts de série I du Fonds (4 171 parts de série I au 31 décembre 2023) et 1 149 parts de série F du Fonds (1 127 parts de série F au 31 décembre 2023).

#### d) Montant à payer au gestionnaire et au fond lié :

Au 30 juin 2024, un montant de néant (néant au 31 décembre 2023) était à payer à un fonds lié, et un montant de néant (néant \$ au 31 décembre 2023) était à payer par le fonds lié, par le fait que ce fonds est géré par le gestionnaire.

### 6. Parts rachetables du Fonds :

#### a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes : Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023 :

	Parts rachetables, ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachats de parts rachetables	Transferts	Réinvestissements de parts	Parts rachetables, clôture de la période
<b>30 juin 2024</b>						
Série A	163 605	60 480	(7 649)	(60 617)	1 626	157 445
Série F	2 234 612	910 759	(402 779)	58 391	39 204	2 840 187
Série FF	205 963	–	(14 262)	–	3 079	194 780
Série I	436 688	–	(431 699)	–	118	5 107
<b>30 juin 2023</b>						
Série A	34 543	45 206	(2 417)	(360)	804	77 776
Série F	1 164 588	607 822	(135 703)	352	27 019	1 664 078
Série FF	259 574	–	(39 083)	–	4 301	224 792
Série I	37 136	397 717	(33 160)	–	10 099	411 792

#### b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable (chacun, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

#### c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

#### d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

### 7. Instruments financiers :

#### a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximum pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

#### b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 7. Instruments financiers (suite) :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. Il découle principalement des titres de créance détenus ainsi que des soldes à recevoir du courtier. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Instruments de créance* par note de crédit	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Notés AAA	2	2
Notés AA	65	69
Notés A	58	62
Notés BBB	135	144
Notés BB	5	5
Notés B	1	1
Non notés	1	1

\* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les soldes à recevoir des courtiers représentent les comptes sur marge, la garantie en trésorerie pour les titres empruntés et les opérations de vente en attente de règlement. On estime que le risque de crédit lié aux opérations non réglées est faible en raison de la courte période de règlement concernée et de la qualité élevée du crédit des courtiers utilisés.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès du courtier principal, dont les notes étaient les suivantes au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Note selon S&P Global	VMTDI
Court terme	A-1+
Long terme	AA-

---

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

### ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

### iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

#### a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Le Fonds gère activement son exposition aux taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	30 juin 2024	31 décembre 2023
De 0 à 1 an	(47 240) \$	(200 383) \$
De 1 an à 3 ans	(774 527)	(332 629)
De 3 à 5 ans	(1 543 730)	(1 000 964)
Plus de 5 ans	(808 702)	(1 533 536)
Total	(3 174 198) \$	(3 067 512) \$

\* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

#### b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque lié au prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Au 30 juin 2024, l'incidence estimative d'une augmentation d'un point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 268 717 \$ (204 719 \$ au 31 décembre 2023). De plus, au 30 juin 2024, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 453 265 \$ (697 147 \$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

#### c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>30 juin 2024</b>						
Dollar US	(22 410 587) \$	23 318 746 \$	908 159 \$	(1 120 529) \$	1 165 937 \$	45 408 \$
	(22 410 587) \$	23 318 746 \$	908 159 \$	(1 120 529) \$	1 165 937 \$	45 408 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(7,00)	7,28	0,28	(0,35)	0,36	0,01

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>31 décembre 2023</b>						
Dollar US	(19 145 372) \$	18 467 436 \$	(677 936) \$	(957 269) \$	923 372 \$	(33 897) \$
	(19 145 372) \$	18 467 436 \$	(677 936) \$	(957 269) \$	923 372 \$	(33 897) \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6,38)	6,15	(0,23)	(0,32)	0,31	(0,01)

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 30 juin 2024, si le dollar américain s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 45 408 \$ ((33 897 \$) au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

#### d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	30 juin 2024	31 décembre 2023
Services financiers	42 %	45 %
Énergie	17 %	16 %
Services publics	9 %	12 %
Communications	14 %	12 %
Biens de consommation non cyclique	7 %	7 %
Biens de consommation cyclique	6 %	4 %
Industries	3 %	2 %
Matériaux de base	1 %	1 %
Technologies	1 %	1 %
	100 %	100 %

#### e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de la période close le 30 juin 2024, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds correspondait respectivement à 199 % (187 % au 31 décembre 2023) et à 266 % (267 % au 31 décembre 2023) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe et les emprunts de fonds. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % au 31 décembre 2023) de la valeur liquidative du Fonds.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 7. Instruments financiers (suite) :

#### f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

### 8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quels niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Actions	1 011 000 \$	– \$	– \$	1 011 000 \$
Titres à revenu fixe	–	802 114 759	–	802 114 759
Titres du marché monétaire	–	76 856 334	–	76 856 334
Actions privilégiées	13 521 649	–	–	13 521 649
Contrats de change à terme	–	98 607	–	98 607
Contrats à terme standardisés	1 413 273	–	–	1 413 273
	15 945 922 \$	879 069 700 \$	– \$	895 015 622 \$
<b>Passif</b>				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	533 620 378 \$	– \$	533 620 378 \$
	– \$	533 620 378 \$	– \$	533 620 378 \$

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

### 8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Actions	1 006 500 \$	– \$	– \$	1 006 500 \$
Titres à revenu fixe	–	739 547 298	–	739 547 298
Titres du marché monétaire	–	102 619 417	–	102 619 417
Actions privilégiées	5 964 973	–	–	5 964 973
Contrats de change à terme	–	907 064	–	907 064
Contrats à terme standardisés	1 803 521	–	–	1 803 521
	8 774 994 \$	843 073 779 \$	– \$	851 848 773 \$
<b>Passif</b>				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	437 106 395 \$	– \$	437 106 395 \$
Options sur contrats à terme standardisés	117 602	–	–	117 602
	117 602 \$	437 106 395 \$	– \$	437 223 997 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours du semestre clos le 30 juin 2024 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### 9. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
<b>30 juin 2024</b>			
Série A	421 006 \$	151 688	2,78 \$
Série F	7 811 965	2 580 692	3,03
Série FF	634 628	200 077	3,17
Série I	(16 359)	117 510	(0,14)
<b>30 juin 2023</b>			
Série A	113 438 \$	54 988	2,06 \$
Série F	4 222 933	1 449 192	2,91
Série FF	920 817	244 974	3,76
Série I	932 811	342 117	2,73